

2023 - 2026



# Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi



## PRÉAMBULE



Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire est pilote des solidarités humaines et territoriales et chef de file des politiques d'insertion. À ce titre, il a la responsabilité de l'animation de ces politiques qui dépassent le strict périmètre du RSA pour prendre en compte l'ensemble des publics très éloignés de l'emploi. Il dispose pour ce faire du Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les objectifs et les priorités du Conseil départemental et rassemble l'offre d'insertion mobilisée par la collectivité.



Le Programme Départemental d'Insertion initialement approuvé pour la période 2015/2017 a été prorogé à deux reprises jusque fin 2021 en raison des incertitudes liées aux réformes gouvernementales.

Pour autant cette période de prolongation n'a pas été attentiste.

D'une part, elle a été marquée par un contexte fort avec le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et par la crise sanitaire qui a eu un impact dans des proportions inattendues et historiques avec jusqu'à 1 700 foyers allocataires supplémentaires en novembre 2020, soit +13 %.

D'autre part, elle s'est traduite par un volontarisme et une adaptation constante de la collectivité, comme en témoignent notamment la création de JobTouraine, la signature avec l'Etat en qualité de territoire démonstrateur de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le déploiement d'un écosystème numérique dédié à l'insertion unique en France adossé au système d'information Parcours RSA, l'adoption en novembre 2020 de la stratégie Rebondir Sans Attendre pour faire face aux effets de la crise sanitaire, la signature d'une convention stratégique de coopération avec Pôle emploi ou encore la proposition d'une candidature ambitieuse avec nos partenaires pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

**L'emploi reste la finalité de la politique d'insertion** en Indre-et-Loire. Pour marquer cette priorité, le PDI devient le **Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE)**.

Arrêté pour la période 2023/2026, le PDIE est le fruit d'un travail collectif et participatif rassemblant de nombreux représentants des acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire ainsi que des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Il définit six grandes orientations :

- 1. Inscrire la politique d'insertion départementale dans la logique du Service public de l'insertion et de l'emploi**
- 2. L'emploi, finalité de la politique d'insertion et chaque fois que possible l'emploi d'abord.**
- 3. Le bénéficiaire au cœur du dispositif et acteur de son parcours.**
- 4. Des accompagnements adaptés, territorialisés et articulés avec nos partenaires**
- 5. Une offre d'insertion territorialisée, articulée et mutualisée avec nos partenaires**
- 6. Piloter l'exigence.**

L'approche a-statutaire des publics en insertion est confirmée conformément à l'esprit du SPIE. En outre, le Conseil départemental réaffirme sa volonté de promouvoir des actions innovantes afin de renouveler l'offre d'insertion sociale et professionnelle pour les publics en exclusion.

Le PDIE 2023-2026 traduit la volonté politique du Conseil départemental et présente les grandes orientations de la collectivité en matière d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les principales actions proposées aux bénéficiaires du RSA. Il consolide et approfondit les ambitions du précédent programme dans un processus d'amélioration continue. Il innove en proposant de nouvelles orientations et de nouvelles actions.

**Jean-Gérard PAUMIER,**  
Président du Conseil Départemental  
d'Indre-et-Loire

**Nadège ARNAULD,**  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente chargée des affaires sociales,  
de l'insertion et de la protection de l'enfance  
et du vieillissement

# SOMMAIRE

## Diagnostic territorial .....p1

- De 2015 à 2021 – Faits marquants .....p1
- Diagnostic territorial - Les publics .....p1
  - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi .....p1
  - Evolution des effectifs allocataires du RSA .....p1
  - Photographie des publics bénéficiaires du RSA .....p4
  - L'allocation RSA .....p5

## I - Inscrire la politique d'insertion départementale dans la logique du Service public de l'insertion et de l'emploi .....p6

## II - L'emploi, finalité de la politique d'insertion et, chaque fois que possible, l'emploi d'abord .....p7

- II 1 – Consolider les outils favorisant le retour à l'emploi .....p7
- II 2 – Développer les partenariats pour ouvrir de nouvelles perspectives .....p8

## III - Le bénéficiaire au cœur du dispositif et acteur de son parcours .....p10

- III 1 - Un accueil individualisé et une orientation optimisée - faire vite, faire simple et sécuriser .....p10
- III 2 - Construire avec le bénéficiaire un parcours tourné vers sa réussite .....p10
- III 3 - Garantir un parcours dynamique et sans couture .....p11
- III 4 - Mieux informer les publics .....p11
- III 5 - Faire participer le bénéficiaire au pilotage du dispositif .....p11

## IV - Des accompagnements adaptés, territorialisés et articulés avec nos partenaires .....p13

- IV 1 - L'accompagnement socioprofessionnel et la logique de parcours réaffirmés .....p13
- IV 2 - Proposer des parcours plus intensifs, axés sur l'emploi .....p13
- IV 3 - Soutenir les publics .....p14
- IV 4 - Accompagner les spécificités .....p14
- IV 5 - Soutenir et outiller les professionnels de l'insertion dans leurs pratiques .....p14

## V - Une offre d'insertion territorialisée, articulée et mutualisée avec nos partenaires .....p15

- V 1 - La formation et la qualification .....p15
- V 2 - L'insertion par l'activité économique et les clauses sociales .....p15
- V 3 - L'entrée et le maintien dans l'emploi .....p16
- V 4 - Le lien social et lutte contre les exclusions .....p16
- V 5 - La santé et l'accès aux soins .....p16
- V 6 - La mobilité .....p17
- V 7 - La garde d'enfant .....p17
- V 8 - L'accès à l'hébergement et au logement .....p17
- V 9 - L'inclusion numérique .....p17

## VI - Piloter l'exigence .....p18

- VI 1 - Mieux connaître les bénéficiaires du RSA pour construire des actions ciblées .....p18
- VI 2 - Une organisation interne efficiente .....p18
- VI 3 - Consolider l'évaluation des actions et de « l'écosystème » insertion pour favoriser leur efficacité .....p18
- VI 4 - Expérimenter / innover et poursuivre la dynamique de modernisation de la politique d'insertion .....p19
- VI 5 - Optimiser l'utilisation des crédits Européens (FSE) .....p19
- VI 6 - Garantir une allocation juste et efficace .....p19

## Glossaire .....p21

## Annexe - L'organisation du Département .....p22

## Diagnostic territorial - De 2015 à 2021 – Faits marquants

### 2015 – Approbation du PDI 2015/2017

#### Quels objectifs en 2015 ?

« L'accès à l'emploi est la finalité de notre politique d'insertion »

Les 5 axes de la politique d'insertion 2015/2017 :

1. Multiplier les passerelles vers l'emploi
2. Rendre le bénéficiaire acteur et citoyen
3. Adapter l'accompagnement et les parcours des personnes
4. Outiller les professionnels de l'insertion
5. Coordonner et mutualiser les dispositifs au plan départemental et territorial.

Le PDI 2015 / 2017 a été prolongé à deux reprises : 2018/2019, puis 2020/2021.

### 2015 – Aménagement de l'accompagnement de certains publics - Dispenses d'accompagnement

Confrontés à des situations individuelles particulières dans la mise en œuvre de la Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 instituant le Revenu de Solidarité Active, une réponse adaptée et spécifique a été initiée en Indre et Loire, sous la forme d'une dispense d'accompagnement. Cette disposition vise à éviter ou limiter les injonctions paradoxales, quand, de par leur situation spécifique, l'obligation d'accompagnement ne fait pas ou plus sens pour les intéressés. Elle donne en outre un cadre aux professionnels pour s'ajuster face à ces situations particulières et harmoniser les pratiques à l'échelle du département.

1 750 dispenses en cours en mars 2022.

### 2016 – « Acte 2 de la territorialisation des politiques sociales »

- Réorganisation de l'organisation des services départementaux par un nouveau découpage territorial en 6 territoires (contre 9 auparavant).
- Réorganisation des pôles insertion et ajustement des missions des Conseillers Socio Professionnels.

### 2016 – Création du Fonds Départemental d'Insertion Pour l'Emploi

Le Conseil départemental se dote d'un nouvel outil d'aides individuelles pour couvrir des besoins financiers périphériques à l'accès à l'emploi ou à la formation.

### 2017 – Renouvellement de la convention « Approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi »

Dès 2014, le Département et Pôle emploi ont renforcé leur collaboration, en faveur des publics éloignés de l'emploi, quel que soit leur statut, allocataires du RSA ou non.

La première convention couvrait la période 2014-2016. Elle a été renouvelée pour la période 2017-2020. Sur cette dernière période cet accompagnement spécifique a permis la prise en charge adaptée de près de 3 900 personnes éloignées de l'emploi, conduisant à un taux de 45 % de sorties positives (retour à l'emploi ou formation). Les bénéficiaires du RSA représentent 33 % de personnes accompagnées dans ce dispositif. Elle a de nouveau été reconduite pour la période 2021- 2023.

### 2017 – Création de JobTouraine.FR

Cette plateforme vise à un rapprochement « demandeur d'emploi-employeur » afin de faciliter le retour à l'emploi par une recherche ciblée et géolocalisée.



### 2017 – Délégation par Pôle emploi au Département de la Prescription des immersions en milieu professionnel

La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) permet à un demandeur d'emploi ou une personne en parcours d'insertion de se confronter à une situation réelle de travail pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Les PMSMP et la faculté de pouvoir en assurer directement la prescription constituent une opportunité pour les publics relevant du RSA de renforcer leur lien à l'entreprise et un outil supplémentaire pour les équipes des pôles insertion et les référents.

La loi du 14 décembre 2020 donne la compétence de la prescription des immersions au Conseil départemental.

## 2019 – Convention d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi entre l'État et le Département.

L'Indre-et-Loire est l'un des 10 territoires démonstrateurs dans lesquels la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est mise en place. Le Département s'engage avec l'État et bénéficie à ce titre d'un soutien de près de 650 000 € en 2019 (950 000 € en 2021) en soutien à sa politique d'insertion.

Cette convention vise notamment à renforcer l'accès aux droits sociaux, améliorer l'orientation, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Le Département est membre du comité de pilotage national de la concertation sur le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et contribue activement aux travaux.

## 2019 – 4<sup>ème</sup> conférence départementale des groupes ressources Vers la création du GAAC.

Depuis 2015, le Conseil Départemental réunit régulièrement des personnes bénéficiaires du RSA pour les associer à la mise en œuvre et à l'évaluation de sa politique d'insertion.

Dans ce cadre, 6 groupes locaux se sont constitués et se sont réunis régulièrement. Depuis 2015, ils ont mobilisé une centaine de personnes différentes.

Ce dispositif participatif a permis des échanges directs avec les élus et favorisé des initiatives :

- ✓ Groupe stigmatisation : émission sur Radio Béton « Salon de pauvres » ; film de présentation des groupes ressources ; participation aux assises du journalisme en 2019
- ✓ Rencontre avec des chefs d'entreprises
- ✓ Élaboration d'une charte relative à l'accompagnement (place et rôle des référents et allocataires)
- ✓ Dispositif de remise gratuite d'ordinateurs reconditionnés aux bénéficiaires du RSA
- ✓ Contribution et représentation : pour l'élaboration du PDI, groupes de travail nationaux (référentiel RSA Plan pauvreté), rencontre avec la Secrétaire d'État...

En janvier 2020, les groupes ressources fusionnent en une seule instance départementale : le **Groupe d'Appui et d'Action Citoyenne 37 - GAAC 37**

## 2020 – Déploiement de Parcours RSA

De 2018 à 2020 le Département a développé avec un éditeur un nouveau système d'information (logiciel) dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Il permet :

- De favoriser l'accès à l'information pour responsabiliser et renforcer le pouvoir d'agir des référents, des partenaires, des usagers.
- De faire vite et faire simple.
- De rendre un meilleur service aux usagers avec notamment une entrée plus rapide dans le dispositif d'accompagnement.

Le nouveau SI a permis de repenser l'organisation afin de préciser les rôles, sécuriser les missions et garantir la continuité de service.

## 2020 – La stratégie emploi - insertion

Pour faire face aux effets de la crise sanitaire le Conseil départemental approuve sa **stratégie Rebondir Sans Attendre**. Cette stratégie s'articule autour de trois orientations majeures :

- Améliorer la performance du dispositif d'insertion.
- Innover pour mieux accompagner.
- Renforcer les collaborations.

## 2021 – Rebondir Sans Attendre - Accompagnement intensif vers l'emploi

Destiné aux allocataires du RSA motivés pour un retour à l'emploi rapide et prêts à s'engager dans cette forme d'accompagnement intensif. Aucune autre condition de niveau de qualification, d'expérience professionnelle, voire de projet professionnel, n'est requise. Le dispositif repose sur un parcours co-construit, le bénéficiaire est acteur de son projet et c'est lui qui agit.



- ♦ 3 mois d'accompagnement intensif (renouvelable 1 fois) et 1 mois d'accompagnement à la prise de poste
- ♦ Une file active de 360 places
- ♦ Un principe d'entrées et sorties permanentes
- ♦ Un référent unique (45 accompagnements / ETP)
- ♦ Une couverture départementale

## 2021 - Un écosystème numérique pour l'insertion et l'emploi



« **Parcours RSA** » simplifie les démarches, implique tous les acteurs, accélère la prise en charge et l'orientation des personnes. Dorénavant adossé à **trois applicatifs** il renforce en temps réel le pouvoir d'agir des professionnels en charge de l'insertion qui ont désormais une visibilité sur le parcours de la personne ainsi que sur l'offre de services disponible.

## 2021 - Convention cadre de coopération entre Pôle emploi et le Département

Pôle emploi et le Département ont décidé de revisiter et d'approfondir leur coopération pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment les plus fragilisés. Cette démarche originale, propre à l'Indre-et-Loire, refonde le partenariat local entre les deux signataires ; elle acte la volonté partagée de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale des champs de l'emploi et du social.

La convention s'articule autour de 3 axes opérationnels :

- ♦ Mobiliser au plus vite le parcours le plus pertinent,
- ♦ Fluidifier, simplifier et sécuriser les parcours,
- ♦ Mobiliser une offre de service mutualisée et territorialisée.

Pour s'assurer d'une mise en œuvre effective, un pilotage est assuré mensuellement au niveau départemental et dans chacun des territoires.

## 2021 – Candidature de l'Indre-et-Loire pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi - SPIE - répond à l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société y parviennent. Il s'agit notamment de garantir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles à entrer sur le marché du travail.

Le Département et Pôle emploi, avec le soutien de l'État, a déposé un dossier de candidature au second appel à manifestation d'intérêt SPIE en juillet 2021. Ce projet ambitieux (voir page 6) a été lauréat pour une expérimentation 2022-2023 et sera porté par un consortium réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

## Diagnostic territorial - Les publics

### Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Le département compte **24 160 demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi** au 31 mars 2022. Ce nombre a baissé de 17.3 % sur un an (-15.3 % pour la région Centre Val-de-Loire). Les catégories A, B et C totalisent 49 920 personnes, en baisse de 7.5 % sur un an (-7.3 % pour la région).

**48 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle emploi**, mais seulement 39 % dans les territoires ruraux, contre 53.4 % dans la métropole.

L'enquête sur les besoins de main d'œuvre 2022 révèle que les entreprises d'Indre-et-Loire déclarent 23 969 intentions d'embauche, en hausse de 14.3 %. Avec 34.2 % d'établissement envisageant de recruter, le département se place 2.7 points au-dessus de la moyenne régionale.

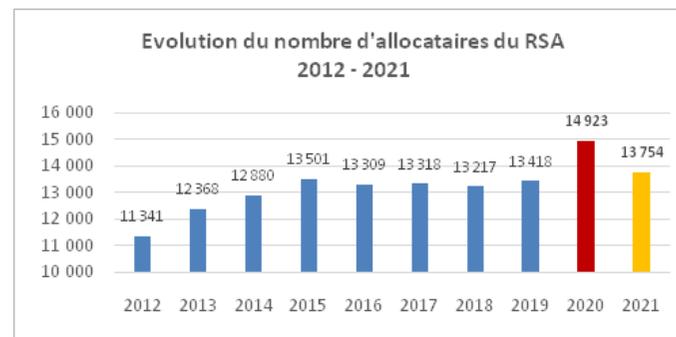
1 projet sur 2 est exprimé dans une entreprise de moins de 10 salariés.



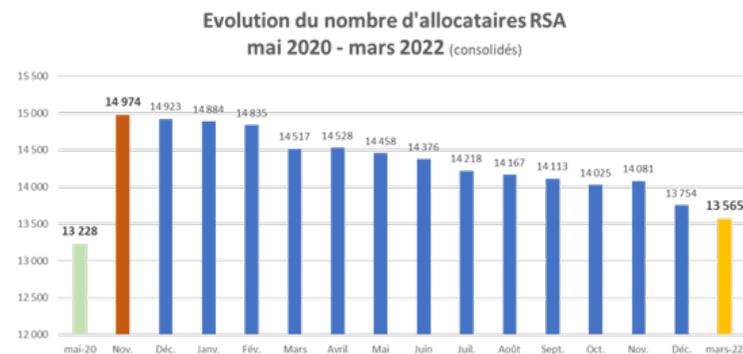
LES 15 MÉTIERS PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE D'INTENTIONS D'EMBAUCHE NON SAISONNIÈRE EN 2022	Nombre de projets non saisonniers	% de projets non saisonniers par métier
Agents d'entretien de locaux	789	77,6%
Aides-soignants	769	86,2%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	526	87,2%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	402	64,3%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	364	63,2%
Employés de libre-service	352	67,9%
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	349	39,4%
Infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices	315	85,3%
Agents de services hospitaliers	299	69,1%
Jardiniers salariés, paysagistes	295	56,9%
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	291	39,5%
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	263	100,0%
Secrétaires bureautiques et assimilés	258	89,8%
Cuisiniers	247	60,2%
Artistes, professeurs d'art	232	80,8%

Source : Enquête BMO 2022, Pôle emploi - CRÉDOC

### Evolution des effectifs allocataires du RSA



Après la très forte hausse des effectifs liée à la crise sanitaire (+13 % en nov. 2020) la dérive se poursuit et ramène cette évolution à +2,5 % par rapport à mai 2020.



**13 565 foyers allocataires du RSA**  
+ 526 foyers de mai 2020 à mars 2022  
+ 2,5 %

**27 192 personnes couvertes par le RSA**  
4,47 % de la population du département

**15 161 bénéficiaires soumis à droits et devoirs\***  
(31/03/2022)

Tout allocataire ou conjoint d'allocataire appartenant à un foyer ayant un droit ouvert au RSA socle et étant sans emploi ou avec un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois est soumis aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA »

## ○ Photographie des publics bénéficiaires du RSA

### Photographie des publics

- **73 % vivent seuls (avec ou sans enfants)**
- **1 sur 2 est dans le dispositif depuis plus de 4 ans**  
-> **73 % le sont depuis plus de 2 ans**  
(56 % en 2012, 64 % en 2018)
- **27 % de parents isolés** (3 750 personnes, dont 900 hommes)  
1 628 foyers perçoivent un RSA majoré.
- **12 % bénéficient d'une dispense d'accompagnement**  
(1 750 personnes)
- **23 % des foyers allocataires travaillent**  
(3 270 foyers - prime d'activité mensuelle = 188 €)
- 53 % de femmes
- 64 % vivent dans la métropole



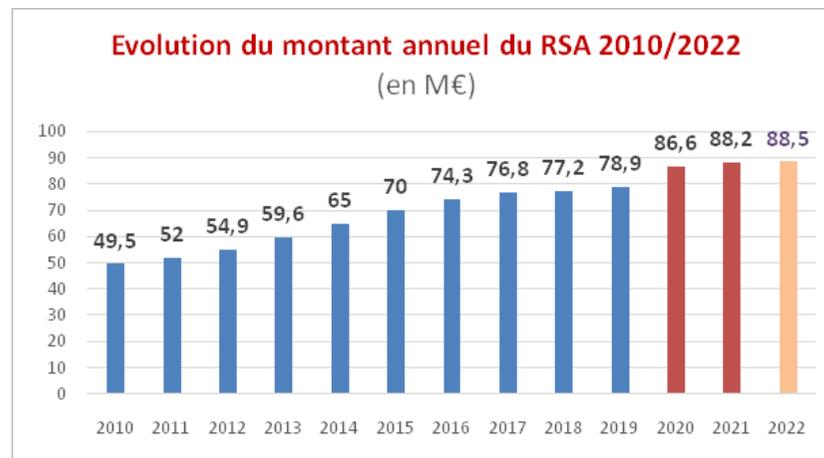
## Les problématiques identifiées :

Une étude menée en fin d'année 2021 auprès des référents externes et internes sur les problématiques des bénéficiaires du RSA concernant 5 126 situations a mis en exergue les éléments suivants :

- Pour 33 % des bénéficiaires RSA la santé constitue une problématique. Principale pour 21 % (32% pour les personnes suivies par les assistants sociaux), secondaire pour 12 %. Les problématiques principales se répartissent comme suit : santé physique 53 %, psychique 35 %, addiction 12 %.
- Pour 21 % des bénéficiaires, l'emploi est la problématique principale.
- Pour 16 % des bénéficiaires RSA les contraintes familiales (garde d'enfant, aidant familial) constituent une problématique. Principale pour 9 %, secondaire pour 8 %. La garde d'enfant est une problématique identifiée pour 12 % des publics.
- 10% des publics sont « sans demande exprimée ».

Que ce soit en référence externe ou par les assistants sociaux, les contraintes familiales (mode de garde) et l'isolement social sont les problématiques pour lesquelles il y a un fort déficit de solutions.

## ○ L'allocation RSA



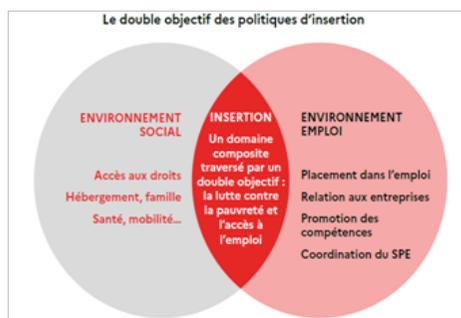
RSA moyen versé en 2021 = 498 €

# I - Inscrire la politique d'insertion départementale dans la logique du Service public de l'insertion et de l'emploi

Le 2 février 2022, le département d'Indre et Loire a été lauréat du 2<sup>ème</sup> appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter le SPIE.

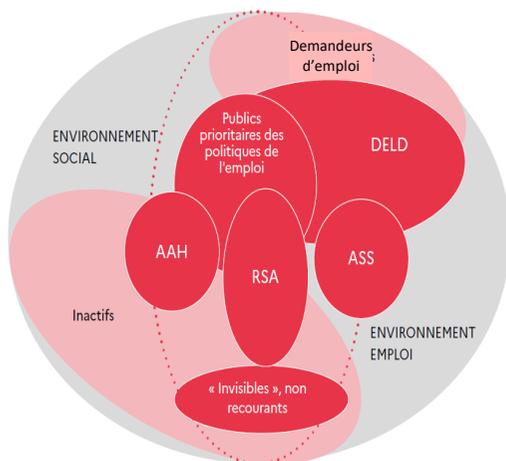
## Le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi

Inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le SPIE a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail.



**Une finalité**  
Garantir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles à entrer sur le marché du travail, quelle que soit l'institution chargée de son accompagnement.

Les publics de l'insertion



- Quatre objectifs**
1. Simplifier les démarches au maximum
  2. Mieux coordonner l'ensemble des acteurs
  3. Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées
  4. Garantir un parcours suivi et « sans couture »

Le SPIE passe par  
**une coordination institutionnelle revisitée entre les acteurs**  
**une coopération opérationnelle**

renforcée entre les professionnels qui accompagnent les personnes au quotidien.

## Le projet de l'Indre et Loire

### Trois ambitions

- Une **couverture territoriale départementale**
- L'affirmation d'un objectif **d'efficacité et de simplification de la gouvernance des politiques emploi, insertion et formation**. Il s'agit là d'un enjeu majeur de fonctionnement et de crédibilité de l'action publique.
- Une **approche a-statutaire avec 3 publics cibles du SPIE** :
  - Les bénéficiaires du **RSA**
  - Les jeunes éligibles et pouvant relever du **Contrat Engagement Jeune (CEJ)**
  - Les demandeurs d'emploi en **Allocation Spécifique Solidarité (ASS)**
 Et une attention particulière dans ce public cible : aux jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), aux parents isolés et personnes porteuses de handicap. Soit potentiellement près de 20 000 personnes.

### 5 objectifs principaux

- ✓ Repérer les publics et mobiliser au plus vite le parcours le plus pertinent.
- ✓ Fluidifier, simplifier et sécuriser les parcours.
- ✓ 100 % des publics cibles concernés en accompagnement identifié et dynamique.
- ✓ Proposer une offre de service mutualisée et territorialisée.
- ✓ Articuler les besoins en main d'œuvre des entreprises, les demandes d'emploi et les compétences (dont les métiers du grand âge), en prenant en compte prioritairement les besoins des secteurs en tension de recrutement sur le territoire.

### Calendrier et méthodologie

#### En 2022

- ✓ S'inscrire sans attendre dans la philosophie du SPIE.
- ✓ Engager la phase de diagnostic et de préconisations de l'offre de service et des interactions existantes entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.
- ✓ Définir les priorités stratégiques et la future gouvernance.
- ✓ Finaliser et engager un plan de formation et de culture commune des professionnels

#### En 2023 : Déployer le SPIE

Un projet porté par le Conseil départemental et Pôle emploi, avec le concours de l'État et adossé à un consortium qui réunit l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs (25 partenaires associés).

## II - L'emploi, finalité de la politique d'insertion et, chaque fois que possible, l'emploi d'abord

La situation du marché du travail demeure paradoxale avec des entreprises qui peinent à trouver de la main d'œuvre et de nombreuses personnes à la recherche d'un emploi. Ce constat accentué par la crise sanitaire et la reprise économique n'est pas acceptable.

L'emploi est le facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté et est susceptible de faciliter la résolution d'un grand nombre de difficultés. C'est pourquoi la collectivité réaffirme que celui-ci doit être un horizon pour tous. Les chemins et le rythme de progression pour atteindre cet horizon sont différents selon les personnes et leur situation, mais chacun a droit à un accompagnement vers l'emploi.

Au cours de la période écoulée, de nombreuses actions ont été initiées pour rénover l'action du Département auprès des bénéficiaires du RSA et des entreprises : redynamisation des modalités d'accompagnement, création de JobTouraine.FR, consolidation des clauses sociales dans les marchés publics, implication dans les forums emploi, accompagnement des secteurs en tension, appui à la création d'entreprise ou d'activité indépendante, développement des immersions en entreprises (PMSMP)...

Le PDIE 2023-2026 s'inscrit dans cette dynamique, consolide l'existant et ambitionne de développer des réponses nouvelles dans le cadre du SPIE.

### II 1 – Consolider les outils favorisant le retour à l'emploi :

Le Département déploie plusieurs dispositifs visant à accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Ces outils qui ont démontrés leur pertinence seront consolidés et le cas échéant développés :

#### - La mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics :

Dès 2012, le Département a fait de ses marchés publics un levier pour l'insertion en créant une mission de facilitateur au sein de la Direction de l'insertion. Cette démarche a progressivement été mise à disposition des autres maîtres d'ouvrages publics du territoire (hors métropole). Ainsi en 2021, l'objectif de 60 000 heures d'insertion a été dépassé avec 101 700 heures réalisées en dépit de la persistance de la crise sanitaire (21 maîtres d'ouvrage, 77 opérations, 306 marchés, 302 personnes concernées).

#### - JobTouraine.FR :

En 2017, la collectivité s'est engagée dans une démarche innovante consistant à développer une plateforme numérique favorisant le retour à l'emploi, notamment des bénéficiaires du RSA. Cette plateforme est fondée sur la géolocalisation et l'exploitation de données 360° pour rapprocher les demandeurs d'emploi des offres d'emploi de proximité selon leur profil.

La plateforme propose 3 espaces distincts : une entrée chercheur d'emploi, une entrée entreprise, une entrée référent socioprofessionnel.

JobTouraine.FR s'adresse à tous les demandeurs d'emploi, avec une offre de service spécifique pour les bénéficiaires du RSA. Ainsi, fin 2021 :

- 5 801 personnes étaient inscrites sur JobTouraine.FR (dont : 1 277 bénéficiaires du RSA, 1 146 entreprises, 250 professionnels de l'insertion).
- 5 632 CV publiés -> 1 560 provenant de BRSA
- 6 798 offres d'emploi actives et 7 411 postes à pouvoir à date. 590 offres collectées par JobTouraine.



#### - Le Fonds Départemental d'Insertion Pour l'Emploi :

Le Conseil départemental a souhaité dès 2017 doter la politique d'insertion d'un outil complémentaire et essentiel, visant à accompagner la reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA par un soutien très individualisé. Il a pour objet de lever les freins matériels à la reprise d'emploi et couvre des besoins périphériques à l'emploi (frais de déplacement, soins, garde d'enfant...) et contribue au financement de la mobilité ou à l'accès à une formation professionnalisante.

En 2021, 381 aides ont été accordées. En mai 2022, 61 % des personnes concernées étaient sorties du dispositif RSA. Initialement doté de 90 000 €, le FDIPE a été porté à 220 000 € en 2022.

#### - Rebondir Sans Attendre – accompagnement intensif vers l'emploi :

Au regard des premiers effets de la crise sanitaire et de ces impacts économiques et sociaux (+17 % d'allocataires du RSA entre mars et novembre 2020), le Département a souhaité innover pour mieux accompagner avec le lancement d'un appel à projet « Rebondir Sans Attendre » pour expérimenter une nouvelle forme d'accompagnement intensif dans la logique « Emploi d'abord ».

Le dispositif a été déployé en avril 2021 avec le souci d'un ajustement permanent pour répondre au contexte et adapter les processus de mobilisation de publics, d'articulation des professionnels et d'accompagnement des bénéficiaires. Testé dans sa phase expérimentale auprès de 275 bénéficiaires du RSA, la durée moyenne d'accompagnement a été de 5 mois, 51 % des sorties sont positives ou dynamiques (conforme aux objectifs fixés). Enfin, 92 % des participants se déclarent satisfaits de l'accompagnement et des contenus proposés.



### - La mise en situation professionnelle :

Le Département souhaite encourager les formes d'accompagnement qui facilitent les mises en situation professionnelle afin de favoriser la découverte des métiers et de l'entreprise, l'acquisition d'expérience, la consolidation des compétences.

La recherche de stage, de rencontre avec des employeurs, de visites d'entreprises, de dialogues avec les acteurs économiques doivent faire partie de tous les types d'accompagnement, y compris social. L'enjeu est de multiplier les expériences professionnelles de travail en considérant que les problématiques sociales ne sont pas nécessairement un obstacle à l'emploi. En effet, il convient de dépasser les traditionnelles logiques "séquentielles" de l'accompagnement : levée des freins sociaux, travail sur le projet, suivi d'une formation, mise en situation puis recherche d'un emploi.

Cette approche permet de développer l'appétence des individus, de renforcer l'estime personnelle, de révéler des préférences professionnelles tout en travaillant sur les difficultés sociales. Elle nécessite d'appréhender l'entreprise comme un partenaire de l'insertion.

### - Contribuer à des réponses territorialisées et mutualisées de retour à l'emploi :

Le Département dispose d'une organisation très déconcentrée via ses 22 maisons départementales des solidarités et d'équipes insertion qui accompagnent les initiatives locales. A cet échelon local, des collaborations sont à l'œuvre avec Pôle emploi, la Région, les acteurs locaux et les entreprises pour proposer des actions emploi adaptées aux besoins en main d'œuvre des entreprises et aux compétences des demandeurs d'emploi : aide à la personne, vendanges, Job-dating, DEFI formation, PMSMP...

L'ambition est de conforter et développer ces initiatives. Le Service public de l'insertion et de l'emploi, dans sa déclinaison territorialisée doit offrir un nouveau cadre, propice à ces collaborations.

### - Expérimenter Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

La collectivité s'est engagée en 2021 à soutenir l'expérimentation TZCLD. 3 territoires sont identifiés et candidats à l'habilitation : Val de Vienne, Val de Cher et les quartiers Sanitas-Velpeau à Tours. Les services du Département sont impliqués dans les démarches de mobilisation territoriale des personnes privées durablement d'emploi. Sous réserve des habilitations à venir, le Département mobilisera cette solution pour une partie des plus de 1 500 bénéficiaires du RSA résidant sur ces territoires.

## II 2 – Développer les partenariats pour ouvrir de nouvelles perspectives :

Le SPIE constitue le nouveau cadre de mobilisation partenarial des acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et des acteurs économiques. Une gouvernance renouvelée et des actions communes et/ou complémentaires doivent garantir le retour à l'emploi du plus grand nombre.

En sa qualité de chef de file des politiques d'insertion, le Département prend toute sa place au côté des principales institutions et forces vives pour impulser une dynamique territoriale positive en matière d'emploi. Cette dynamique est déjà à l'œuvre avec la stratégie « Rebondir Sans Attendre » adoptée en novembre 2020 qui a notamment permis de revisiter et d'approfondir la coopération entre le Département et ses partenaires.

## - Avec l'État

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a signé une convention triennale (2019-2021), prolongée en 2022 permettant de mobiliser de nouveaux moyens et de s'engager sur des résultats. En matière d'insertion, les engagements portent à la fois sur le processus d'accueil et d'orientation des bénéficiaires, mais aussi le développement d'une nouvelle offre d'accompagnement. Les actions co-financées ont contribué à l'élaboration de nouveaux dispositifs : Rebondir sans attendre – accompagnement intensif vers l'emploi, ou de conforter certaines actions existantes : accompagnement des réfugiés, JobTouraine.FR, les aides à la reprise d'emploi, l'accompagnement des jeunes... La poursuite de cette dynamique est liée au cadre d'action qui sera fixé par le gouvernement à partir de 2023.

L'insertion par l'activité économique constitue également un axe de partenariat privilégié entre le Département et l'État pour soutenir et accompagner le développement de l'écosystème local avec 37 structures, 2 800 salariés accompagnés chaque années, 50 000 heures de formation et 300 permanents.

## - Avec Pôle emploi

Le partenariat très actif avec Pôle emploi a pris une nouvelle dimension en 2021 avec la signature d'une convention cadre pluriannuelle (2021-2023) qui institue une nouvelle gouvernance et des modalités de collaboration au plus près des territoires. Cette convention s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Mobiliser au plus vite le parcours le plus pertinent.
- ✓ Fluidifier, simplifier et sécuriser les parcours.
- ✓ Mobiliser une offre de service mutualisée et territorialisée.

Et de 2 objectifs :

- ✓ 100 % des allocataires du RSA concernés doivent bénéficier d'un accompagnement identifié et dynamique.
- ✓ Et d'un pilotage au plus près du terrain.

Cette convention stratégique a été confortée par le renouvellement de la convention accompagnement global (2021-2023). 1 184 demandeurs d'emploi accompagnés en 2021, 55 % de sorties positives, 24 % de sorties durables. En 2022, le nombre de places sera porté de 1 200 à 1 500.

Ces conventions sont aujourd'hui pleinement déployées et ont permis de resserrer les liens entre les deux institutions et leurs professionnels. Le dépôt en commun de la candidature au Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) illustre cette collaboration.

## - Avec la Région

La Région Centre Val de Loire et le Département sont engagés depuis 2012 dans un partenariat actif pour améliorer l'insertion professionnelle des publics disposant d'un faible niveau de qualification, notamment les bénéficiaires du RSA. Les deux institutions ont renouvelé leur collaboration en signant une nouvelle convention (2021-2023). Cette dernière permet :

- ♦ D'une part, d'améliorer l'identification des besoins et l'orientation en formation des publics accompagnés par le Département.
- ♦ Et d'autre part, de développer des parcours métiers en adéquation avec les besoins identifiés.

Dans ce cadre, la Région et le Département se sont notamment accordés sur la nécessité d'une intervention volontariste et coordonnée en faveur de la formation et de l'emploi, notamment sous la forme des opérations DEFI (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives).

En matière de mobilisation de l'offre de formation, l'ensemble des référents a accès à l'appli OUIFORM qui permet en temps réel l'accès à l'information, le positionnement des personnes et la sécurisation des parcours de formation. La collectivité a été pilote du déploiement national de OUIFORM.

## - Avec le monde économique

Dans le cadre de sa politique d'insertion, la collectivité a développé des relations avec les acteurs du monde économique et met en place des actions avec ou en lien avec les entreprises (JobTouraine.FR, immersions, jobdating...).

Toutefois, la concertation nationale sur le SPIE a posé les enjeux et la nécessité d'une offre de service auprès des entreprises plus lisible et cohérente.

Sur ce versant, le SPIE devra permettre d'élaborer une stratégie concertée des acteurs tant au niveau départemental qu'au niveau des territoires, de mettre en dialogue les dispositifs existants et de révéler les organisations permettant de proposer à toute personne le souhaitant un lien avec l'entreprise.

Le renforcement du lien avec les entreprises partenaires de l'insertion (CREPI Touraine, les entreprises s'engagent...) sera recherché pour coconstruire des actions en faveur de la qualification et de l'emploi.



### III - Le bénéficiaire au cœur du dispositif et acteur de son parcours

« Notre ambition n'est pas d'agir à votre place, mais d'agir avec vous ». <sup>1</sup>

L'ambition de faire du bénéficiaire du RSA l'acteur de sa propre réussite était déjà une priorité affichée dans le précédent PDI. L'entrée dans le dispositif est à ce titre déterminante pour la bonne compréhension du cadre et l'engagement dans un parcours. Il en est de même de la posture du professionnel en charge de l'accompagnement qui doit donner toute sa place au bénéficiaire dans la construction de son projet et de son parcours. Enfin, considérant que les personnes accompagnées sont les mieux placées pour apprécier les actions qui leur sont proposées, le Conseil départemental souhaite favoriser leur participation et leur expression.

Trois temps forts ont illustré cette priorité dans ces dernières années :

**Le nouveau schéma d'accueil et d'orientation :** la mise en place de Parcours RSA, nouveau système d'information dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, d'une part et les attendus de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Accès à l'Emploi (CALPAE), d'autre part, ont constitué une opportunité de réinterroger le dispositif d'accueil et d'orientation. Tout en conservant sa dimension qualitative et de proximité, il permet de faire plus vite, plus simple et sécurise l'entrée dans le dispositif.

**Une formation pour tous les référents :** le déploiement de Parcours RSA a été l'occasion de réaffirmer la place de la personne accompagnée. A ce titre le Département a mis en place en 2020 une formation dédiée à l'empowerment pour plus de 300 professionnels (directeurs, encadrants, référents externes et internes dans des groupes mélangés).

**La participation des bénéficiaires à l'évolution du dispositif :** Dès 2014, le Département a expérimenté l'implication des personnes accompagnées sous la forme de groupes ressources territorialisés et de conférences départementales associant les élus départementaux. Ce dispositif a évolué en 2019 lors de la 4<sup>ème</sup> conférence pour instaurer le Groupe d'Appui et d'Action Citoyenne (GAAC). Bien que très fortement impactée par la crise sanitaire, la participation effective des membres du GAAC à l'amélioration et l'évolution du dispositif RSA s'est traduite lors des deux dernières années par une représentation à la commission d'audition de l'appel à projets « REBONDIR SANS ATTENDRE », une participation au Lab national SPIE sur le diagnostic socio professionnel, une implication dans le Lab de Pôle emploi « Comment recruter autrement dans le Lochois ? », dans le Hackathon PDI 2022 ou encore dans le Festival du travail social de mars 2022.

Le PDIE 2023-2026 réaffirme la considération qui doit être accordée au bénéficiaire tout au long de l'accompagnement, chacune des actions doit avoir un sens et une finalité pour lui.

#### III 1 - Un accueil individualisé et une orientation optimisée - faire vite, faire simple et sécuriser

Chaque personne entrant dans le dispositif bénéficie d'un **entretien approfondi de diagnostic**, individuel et en présentiel, pour orienter à partir d'une connaissance fine : du bassin d'emploi du territoire, des organismes et des acteurs de l'accompagnement, des modes d'accompagnement qui peuvent être combinés, et une maîtrise de la conduite de ce type d'entretien avec une approche globale et humaine de l'allocataire. Cette étape est prise en charge par les conseillers socioprofessionnels du département formés à cette approche.

Le dispositif actuel d'accueil et d'orientation, issu de la réorganisation de 2020 (pôle assistance, répartition des missions, numéro unique, SMS, suspension administrative, aller vers...), est confirmé.

#### III 2 - Construire avec le bénéficiaire un parcours tourné vers sa réussite

La construction d'un parcours formalisé dans un contrat d'engagement réciproque doit être réalisée en constante interaction avec le bénéficiaire en prenant notamment en compte sa situation personnelle et ses attentes. La collectivité souhaite positionner l'individu au cœur de cette interaction afin de le rendre acteur de son propre changement.

L'ambition d'accompagnement est d'informer, de soutenir et de guider la personne tout en contribuant à la rendre plus autonome. Dans cette perspective, la notion de co-construction doit systématiquement être recherchée afin de permettre à l'individu de définir ses propres objectifs puis d'agir afin de trouver ses propres solutions aux problématiques rencontrées.

Cette logique repose sur plusieurs principes positionnant le bénéficiaire dans une démarche globale, positive et constructive afin de privilégier une approche "compétences" basée sur les potentialités, plutôt que sur la résolution immédiate de tous les freins préalables à toutes actions d'insertion.

Cette approche "compétences" sera encouragée sur l'ensemble des dispositifs socioprofessionnels.



<sup>1</sup>Extrait de la plaquette de présentation du dispositif RSA – page 10 : participation des bénéficiaires du RSA à l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique d'insertion.

### III 3 - Garantir un parcours dynamique et sans couture

Le déploiement du SI Parcours RSA offre un dossier unique partagé, disponible en temps réel pour les différents acteurs et permet ainsi de garantir un suivi efficace du parcours. L'organisation interne du Département précise les rôles et missions des différents intervenants et les réorientations sont désormais traitées en flux par les conseillers socioprofessionnel des pôles insertion.



La convention cadre avec Pôle emploi vise notamment à mobiliser au plus vite le parcours le plus pertinent et à fluidifier, simplifier et sécuriser les parcours. Ces priorités sont mises en œuvre mensuellement entre les agences Pôle emploi et les Pôles insertion. Des points de liste réguliers permettent de s'assurer de la dynamique des parcours. La gestion coordonnée avec Pôle emploi de l'action à destination des demandeurs d'emploi de très longue durée témoigne de l'intérêt de cette collaboration au bénéfice des bénéficiaires du RSA.

Ce travail sera affiné sur la durée du PDIE. De manière plus large, cette ambition de parcours sans couture sera partagée dans la cadre du SPIE.

### III 4 - Mieux informer les publics

L'information sur les droits et devoirs doit être consolidée à partir des outils nationaux et d'initiatives locales pour la compréhension par le plus grand nombre (multi langues, plaquette Facile à Lire et à Comprendre - FALC...). Le rôle du Département et son offre de service seront davantage explicités. Une nouvelle relecture des courriers à destination des allocataires sera engagée avec le Groupe d'Appui et d'Action Citoyenne (GAAC).

La création du Pôle assistance, notamment dans sa dimension de plateforme d'accueil téléphonique avec numéro unique et adossée au SI Parcours RSA, permet une réponse immédiate et harmonisée aux allocataires sur toute question relative au dispositif, à sa situation administrative et à son parcours d'accompagnement.

Parallèlement, le travail engagé sur les différentes phases d'accueil et leur articulation sera poursuivi et consolidé pour rendre plus lisible le dispositif : contenu du bilan diagnostic orientation et du 1<sup>er</sup> rdv d'accompagnement, complémentarité des 2 temps...



### III 5 - Faire participer le bénéficiaire au pilotage du dispositif

La collectivité souhaite intensifier la participation des bénéficiaires et capitaliser leurs paroles et leurs expériences afin de toujours être réactive et réajuster son offre d'insertion. Dans ce cadre, plusieurs axes sont à privilégier :

- La participation active des bénéficiaires lors des Commissions RSA (équipes pluridisciplinaires). Présidée par un conseiller départemental, la commission RSA est une instance délocalisée dans les territoires, consultée préalablement aux décisions de réduction ou de suspension de l'allocation du RSA. Une attention particulière est portée par les pôles insertion pour accueillir les bénéficiaires dans cette instance et faciliter leur participation et leur expression.

- Le Département mobilise des moyens humains pour co animer et accompagner l'instance de représentation des bénéficiaires du RSA sous la forme du Groupe d'Appui et d'Action Citoyenne (GAAC). Cette instance, ainsi qu'indiqué précédemment est mobilisée dans le pilotage et l'évolution de la politique départementale d'insertion. Le GAAC sera bien sûr associé à l'élaboration des documents des nouveaux documents de communication à destination de leurs pairs.

L'ambition du nouveau PDI est d'associer les membres du GAAC à l'évaluation du dispositif et des actions.

- La présence des bénéficiaires aux comités de pilotage des actions. En effet, pour chaque action d'insertion, une évaluation quantitative et qualitative est réalisée en lien avec le porteur du dispositif, notamment au cours de comités de pilotage. Lors de ces instances, un bilan est présenté sur les parcours des stagiaires et les moyens pédagogiques mobilisés pour atteindre les objectifs fixés par la collectivité. Aussi, la contribution de bénéficiaires lors de ces séances de travail sera étudiée pour compléter cette évaluation.

- La mise en valeur de témoignages de réussite.



## IV - Des accompagnements adaptés, territorialisés et articulés avec nos partenaires

### IV 1 – L'accompagnement socioprofessionnel et la logique de parcours réaffirmés

Mis en œuvre dès 2012, l'accompagnement socioprofessionnel est un acquis important de la politique d'insertion en Indre-et-Loire. Approche sociale et approche professionnelle ne sont pas cloisonnées et séquencées. L'accompagnement socioprofessionnel permet de travailler en cohérence les deux registres.

Le Département souhaite aujourd'hui proroger cette forme d'accompagnement tout en l'adaptant pour qu'il corresponde à la situation des personnes et à ses besoins en veillant à mobiliser les ressources existantes.

Les principes généraux affirmés en 2015 sont confirmés :

- L'accompagnement est un droit pour tous, il est aussi un devoir.
- Devant l'hétérogénéité et l'évolution des besoins des personnes, l'accompagnement doit être adapté.
- L'accompagnement gagne à articuler temps individuels et temps collectifs.
- Pour les publics qui se présentent « sans demandes », le rôle du Conseil départemental et de ses partenaires est de faire émerger un projet d'insertion.
- L'accompagnement vise à l'épanouissement des personnes à court et moyen terme. Sauf dans des cas exceptionnels, il n'est pas souhaitable de mettre de côté la question de l'activité ou de l'emploi.
- Les besoins des personnes évoluent dans le temps, les modalités d'accompagnement doivent elles aussi être évolutives et accompagner les dynamiques de parcours des personnes.
- La référence d'accompagnement s'appuie sur des outils complémentaires, et notamment ceux du droit commun, pour enrichir et nourrir les parcours. On ne peut pas dissocier l'accompagnement de sa boîte à outils.
- Le bénéficiaire est acteur de son parcours et chacune des actions doit avoir un sens et une finalité pour lui. Le référent doit donc renforcer son pouvoir d'agir, favoriser la co-construction, valoriser les atouts de la personne.

**L'accompagnement doit être adapté** dans sa forme et ses modalités en fonction des enjeux dominants pour les publics. Les modalités d'accompagnement doivent être ajustées pour que les objectifs et pédagogies correspondent aux besoins et situations des publics. Ainsi, **trois dominantes** sont identifiées :

DOMINANTES D'ACCOMPAGNEMENT	SITUATION DES PUBLICS	OBJET DE L'ACCOMPAGNEMENT
« Lien social et citoyenneté ».	Publics qui se sentent et/ou sont ponctuellement ou durablement très éloignés de l'emploi. Ils ne se voient pas à court terme reprendre un emploi.	<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Accompagner la personne face à ses difficultés sur le plan social.</li><li>➢ Encourager la personne à refaire des projets sur le plan professionnel.</li><li>➢ L'accompagner vers la dominante socio-professionnelle...</li></ul>
« Préparation à l'accès à l'emploi »	Publics en recherche d'emploi, avec des freins multiples à lever (social, santé, mode de garde, ...).	<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Accompagner la personne dans l'élaboration de son projet professionnel et dans sa recherche d'emploi tout en l'accompagnant parallèlement sur la levée des difficultés.</li></ul>
« Médiation directe vers l'emploi ».	Publics proches de l'emploi qui n'ont pas ou peu besoin d'accompagnement sur le volet social.	<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Accompagner la personne vers l'emploi.</li></ul>

La responsabilisation des référents dans la conduite de l'accompagnement (rythme, intensité...) est confirmée, assortie d'une exigence en matière de dynamique de parcours et de mobilisation de l'offre de service.

### IV 2 - Proposer des parcours plus intensifs, axés sur l'emploi

L'ambition emploi réaffirmée d'une part, et l'évolution de l'offre d'accompagnement depuis 2015 d'autre part, impose de revoir les volumétries d'accompagnement telles que définies et globalement maintenues depuis 2014.

L'expérimentation de Rebondir Sans Attendre et l'Accompagnement global conduit conjointement avec Pôle emploi confirment que les parcours plus intensifs, basés sur des rencontres régulières et rapprochées, favorisent la progression des personnes. Ce type de démarche permet d'activer une dynamique favorable, centrée sur leurs besoins, leur environnement, au service d'un retour à l'emploi à court ou moyen terme. Dans ce cadre, les accompagnements répondant à cette exigence de proximité et d'intensité seront privilégiés dans ce nouveau PDI.

Ainsi avec un taux de sorties positives de 50 % le dispositif d'accompagnement intensif Rebondir Sans Attendre, expérimenté en 2021-2022, sera reconduit en poursuivant son adaptation aux besoins des publics et des territoires et en confortant le lien à l'entreprise. 700 accompagnements annuels sont attendus.

De même, seulement 36 % de bénéficiaires du RSA sont présents dans le dispositif d'accompagnement global de Pôle emploi, alors que la moyenne nationale s'établit à 50 %. L'ambition est d'accompagner 750 bénéficiaires par an dans ce dispositif. La modalité d'accompagnement renforcé de Pôle emploi sera également mobilisée.

### IV 3 - Soutenir les publics

La photographie des publics ainsi que l'expression des professionnels et des bénéficiaires lors des ateliers pour la réécriture du PDIE ont mis en avant **une population davantage précarisée, de plus en plus ancrée dans le dispositif RSA avec la mise en exergue des problématiques de santé et de personnes qui n'expriment pas ou plus de projet(s)**.<sup>1</sup> bénéficiaire sur 2 est dans le dispositif depuis plus de 4 ans, 73 % vivent seuls, 27 % sont des parents isolés, 20 % expriment ou rencontrent des difficultés de santé.

Face à cette situation, le PDIE 2023-2026 se fixe pour objectif de mieux prendre en considération ces difficultés dans l'accompagnement des bénéficiaires. Au-delà d'une meilleure lisibilité de l'offre de service (voir V), la collectivité expérimentera deux dispositifs d'appui aux référents. Ainsi **2 appels à projets expérimentaux seront lancés en 2023 pour expérimenter dans des formes à déterminer :**

- **Un « coaching social » en appui de l'accompagnement social : du projet de vie au projet d'insertion.**
- **Un appui santé au référent et au bénéficiaire**

Si l'emploi reste la finalité de la politique d'insertion départementale, une part significative des publics relevant de la dominante d'accompagnement « Lien social et citoyenneté » reste éloignée, voire très éloignée d'un projet professionnel. Pour autant, il convient de valoriser, notamment dans les contrats d'engagement réciproques, **l'engagement citoyen** comme vecteur de remobilisation. Cette forme d'implication, qui peut se traduire notamment par du bénévolat, permet de s'investir individuellement dans une activité librement consentie et d'expérimenter des compétences, de développer la confiance en soi, et de retrouver une utilité sociale tout en sortant de l'isolement. Cette démarche doit donc être encouragée et valorisée comme une étape de parcours, facilitant l'acquisition de compétences relationnelles, sociales et techniques.

### IV 4 – Accompagner les spécificités

L'accompagnement socioprofessionnel réaffirmé par le PDIE (IV-1) s'applique à tous les référents et constitue le cadre de référence. Néanmoins, pour prendre en compte la spécificité de certains publics ou mobiliser les compétences techniques appropriées, le Département déploie des accompagnements spécialisés. C'est le cas notamment pour les Voyageurs, les porteurs d'un projet artistique, les créateurs d'entreprises ou travailleurs indépendants, les réfugiés...

Considérant la référence unique d'accompagnement et dans un souci de lisibilité et de cohérence, le Département valorise les accompagnements réalisés au titre d'autres dispositifs. Ainsi, les accompagnements réalisés par des professionnels dans le cadre du PLIE métropolitain, des mesures d'accompagnement social lié au logement, des contrats d'hébergement en CHRS... valent contrat d'engagement réciproque. Les pôles insertion veillent à la continuité des parcours à la fin de ces mesures.

### IV 5 - Soutenir et outiller les professionnels de l'insertion dans leurs pratiques

Le référent de parcours est l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée dans une relation de proximité forte. À partir d'un diagnostic global réalisé avec le bénéficiaire, il participe à la définition du projet co-construit avec la personne accompagnée et assure le lien avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi de parcours. Le référent a pour mission de mettre en place une coordination durable entre les différents intervenants afin de favoriser la cohérence des actions menées dans une approche pluridisciplinaire. Il veille à favoriser le décroisement et l'articulation entre professionnels. Il est le garant de la prise en charge globale de l'individu et de la continuité de son parcours d'accompagnement.

La collectivité porte une attention particulière à la qualité du travail d'accompagnement réalisé par l'ensemble de son réseau. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faciliter le travail des professionnels de l'insertion et garantir ainsi l'efficacité et la réussite des parcours.

Le Département souhaite consolider ce rôle de référent et renforcer l'animation de la communauté des professionnels de l'insertion autour de la personne accompagnée, pour fluidifier les parcours et faire évoluer les pratiques. Cette dimension sera également mise en œuvre dans le cadre du SPIE à l'échelon départemental et infra, le projet prévoyant un plan de formation inter-institutionnel.

Un travail conséquent d'évolution des pratiques et de simplification a déjà été réalisé via le déploiement du tableau de bord numérique dédié à l'insertion qui permet au référent un accès partagé aux informations et à l'offre de service. Cette dynamique sera renforcée tout en veillant à l'impact du numérique et de la dématérialisation sur les pratiques professionnelles.



## V - Une offre d'insertion territorialisée, articulée et mutualisée avec nos partenaires

L'offre d'insertion du PDIE, est complémentaire du dispositif d'accompagnement. Cette dernière doit bien entendu être ajustée aux besoins des publics, mais également au contexte territorial et enfin aux ressources partenariales et aux politiques de droit commun existantes.

L'offre d'insertion du Conseil départemental est complémentaire à celle existante et accessible pour l'ensemble des publics. Autrement dit l'offre d'insertion ne se résume pas à l'offre du Département mais embrasse l'ensemble des mesures et dispositifs existants dans le droit commun de toutes les institutions.

Le SPIE est porteur à la fois d'un diagnostic de l'offre insertion, emploi et formation disponible à l'échelle départementale et infra et d'une stratégie de mutualisation de l'offre de service des institutions (Etat, Département, Région, Pôle emploi, CAF, CPAM, ARS...) au bénéfice de l'ensemble des publics.

L'offre d'insertion ne peut pas être dissociée de l'action d'accompagnement. Elle en constitue la boîte à outils. Les référents en charge de l'accompagnement ont un rôle de fil rouge dans le déroulement du parcours de la personne. En aucune manière les prestations auxquelles peuvent avoir accès les personnes sont redondantes avec l'action d'accompagnement. Il s'agit de séquences visant soit la résolution de difficultés ou des séquences d'appuis pour élaborer un projet professionnel ou découvrir un métier, un contexte professionnel.

L'offre d'insertion financée (ou co-financée) par le Conseil départemental est mobilisable par l'ensemble des référents en charge de l'accompagnement des personnes. Par ailleurs, cette offre doit être communiquée à l'ensemble des bénéficiaires afin qu'ils puissent construire leur parcours en lien avec leur référent.

Dans le cadre du PDIE et du SPIE, une solution sous la forme d'une plateforme numérique sera recherchée pour rendre lisible et accessible l'offre d'insertion aux référents afin de renforcer leur pouvoir d'agir.

L'offre d'insertion se subdivise en ressources mobilisables :

- **V 1 - La formation et la qualification**
- **V 2 - L'insertion par l'activité économique et les clauses sociales**
- **V 3 - L'entrée et le maintien dans l'emploi**
- **V 4 - Le lien social et lutte contre les exclusions**
- **V 5 - La santé et l'accès aux soins**
- **V 6 - La mobilité**
- **V 7 - La garde d'enfant**
- **V 8 - L'accès à l'hébergement et au logement**
- **V 9 - L'inclusion numérique**

### V 1 - La formation et la qualification

La formation reste une dimension fondamentale de l'accès à l'emploi. À cet effet, le Département a renforcé ses collaborations :

Avec la Région Centre-Val de Loire en renouvelant pour 2020-2023 un conventionnement initié dès 2007 et visant à l'accès à la qualification et à l'emploi des publics bénéficiaires du RSA et des jeunes. Deux axes de travail sont précisément identifiés : améliorer l'identification des besoins en formation des publics et adapter les dispositifs Région – Département pour garantir les parcours. Les collaborations initiées notamment autour des dispositifs DEFI ou de l'attractivité des métiers du grand âge illustrent ce partenariat.

Avec Pôle emploi, via la convention cadre pluriannuelle (2021-2023) qui prévoit une mobilisation de l'offre de service mutualisée et territorialisée.

Le Département a été pilote national du déploiement de l'appli Oufiform en 2020. Opérationnel depuis 2021 et intégré dans le tableau de bord numérique insertion des référents, cette application permet, en temps réel, un accès à l'ensemble de l'offre de formation, le positionnement et le suivi des personnes.

### V 2 - L'insertion par l'activité économique et les clauses sociales

L'Indre-et-Loire dispose de 37 entreprises ou associations qui accompagnent 2 800 personnes chaque année dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le Département est fortement impliqué au côté de l'Etat pour soutenir et développer ce secteur. Il mobilise à ce titre plus de 2,2 M€ par an. Il est attentif à ce que des objectifs qualitatifs soient pris en compte en matière d'insertion et veillera à la diversification de l'offre existante afin qu'elle puisse accueillir des profils de publics différents et notamment des femmes.

Le PDIE confirme la pertinence de l'IAE comme une séquence possible des parcours d'insertion. L'intégration de la plateforme inclusion Itou dans le tableau de bord numérique insertion des référents, a renforcé notablement l'accès à l'IAE pour les bénéficiaires du RSA.

Les clauses sociales dans les marchés publics constituent un outil facilitant l'intégration de publics en insertion au sein des entreprises et permettant de tester un candidat dans des conditions réelles de travail. Le Département a investi depuis 10 ans cette mission pour ses propres marchés et en appui des donneurs d'ordre publics (bailleurs sociaux...). En 2021 ce sont près de 101 700 heures d'insertion qui ont été réalisées (362 marchés) au bénéfice de 302 personnes.

### V 3 - L'entrée et le maintien dans l'emploi

Le Département finance des appuis spécifiques pour les publics les plus fragiles pour contribuer à l'accès ou au maintien dans l'emploi. Ces initiatives visent notamment, dans une dynamique collective, à élaborer des projets professionnels réalistes, structurer la recherche d'emploi, favoriser des passerelles vers l'entreprise (visites d'entreprises, rencontres, immersions...).

Pour l'aide à la création d'entreprise ou la pérennisation de l'activité, l'offre du Département doit être articulée avec l'offre de droit commun existante (notamment celle de l'État ou des chambres consulaires pour la création).

Pour couvrir des besoins spécifiques pour les travailleurs indépendants qui une fois leur entreprise créée éprouvent des difficultés à maintenir leur activité et en tirer des revenus suffisants, le Département peut participer à la définition d'actions ciblées auprès de ce public pour l'aider à développer son activité et/ou pour l'aider à redéfinir un projet professionnel.

Un appel à projet sera publié pour 2023 afin de revisiter et ajuster l'offre existante.

Le Fonds Départemental Pour l'Insertion et l'Emploi (FDIPE).

Le Conseil départemental a souhaité doter la politique d'insertion d'un outil complémentaire et essentiel, visant à accompagner la reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA par un soutien très individualisé, sous forme d'un Fonds Départemental d'Insertion pour l'Emploi (FDIPE). Ce dernier permet d'apporter une réponse rapide et peu onéreuse afin de favoriser la dynamique et la progression des parcours contractualisés. Il couvre des besoins périphériques à l'emploi (frais de déplacement, soins, garde d'enfant...) et contribue au financement de la mobilité ou à l'accès à une formation professionnalisante.

Le FDIPE est reconnu et apprécié par les référents comme un outil permettant de dynamiser les parcours et de lever les ultimes freins au retour à l'emploi. Dans le contexte de reprise économique il est un levier déterminant, le bilan 2021 en témoigne : 61% des personnes aidées en 2021 sont sorties du RSA en mai 2022. Le fonds est doté de 220 000 € en 2022.

### V 4 - Le lien social et lutte contre les exclusions

De nombreuses personnes allocataires du RSA sont isolées et souffrent d'un manque de lien social. Les nouvelles formes d'accompagnement socioprofessionnelles prévues identifient clairement cet enjeu pour une partie du public. Participer à une activité permettant de rencontrer des personnes, s'inscrire même de manière très partielle dans la vie d'un territoire sont des objectifs importants en termes d'insertion.



Le PDIE doit permettre de répondre pour partie aux besoins existants. La programmation 2023-2026 devra favoriser l'émergence d'actions collectives favorisant le lien social et les solidarités locales. Ces actions collectives peuvent être portées directement ou non par le Département.

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

- ✓ Favoriser le développement du lien social,
- ✓ Remobiliser la personne confrontée à l'absence de repères liés au travail et au sentiment de dévalorisation,
- ✓ L'aider à construire des perspectives personnelles et professionnelles.

Un appel à projet sera publié pour 2023 afin de revisiter et ajuster l'offre existante.

### V 5 - La santé et l'accès aux soins

L'étude menée en fin d'année 2021 auprès des référents externes et internes sur les problématiques des bénéficiaires du RSA concernant 5 126 situations a mis en exergue que pour 33 % des bénéficiaires RSA la santé constitue une problématique. Principale pour 21 % (32 % pour les personnes suivies par les assistants sociaux), secondaire pour 12 %. Les problématiques principales se répartissent comme suit : santé physique 53 %, psychique 35 %, addiction 12 %. Le PDIE 2023-2026 ambitionne de mieux prendre en charge cette question, en lien avec l'offre de service des partenaires du Conseil départemental tant en termes d'accès aux droits qu'en termes d'accès aux soins. Cette problématique sera partagée dans le cadre du SPIE.

Plusieurs enjeux sont identifiés pour prendre en charge plus rapidement les problématiques de santé :

- En premier lieu, améliorer la visibilité de l'offre de service et identifier les interlocuteurs au plan départemental et infra.
- Mobiliser les dispositifs existants, notamment en termes d'appui et d'accompagnement : les référents santé de la CPAM, la nouvelle prestation « parcours emploi santé » de pôle emploi, les bilans de santé IRSA...
- Accompagner les personnes pour redonner la priorité à sa santé, prendre en compte les phénomènes de déni, dépasser la peur du monde médical, résoudre les difficultés de mobilité ou de coûts des soins.

Considérant ces enjeux, le Département engagera une réflexion pour mettre en œuvre un appui santé au référent et au bénéficiaire dans une forme à déterminer : offre dédiée PDIE et/ou mobilisation des acteurs : CPAM, IRSA, CLS, CLSM, CPTS, MDPH, Cap Emploi, Pôle emploi... en lien avec le recensement de l'offre sur la plateforme numérique précitée.

Un appel à projet sera publié en 2023 à l'issue d'une phase de diagnostic.



## V 6 - La mobilité

Le diagnostic sur cette thématique a été posé dès 2011 par le Conseil département :

- La mobilité est devenue une norme sociale et l'absence de mobilité pèse sur les plus modestes.
- Une évolution du monde du travail, avec une très forte augmentation des CDD, de l'intérim et du travail coupé et posté qui nécessitent justement d'être mobile et qui touchent surtout les postes les moins qualifiés.
- Face à cette injonction de mobilité, les personnes en retour d'emploi sont celles qui disposent le moins de moyens de transports individuels. Elles sont très dépendantes des transports en commun, quand ils existent. Elles ont aussi moins de ressources financières. S'y ajoute une inégalité en termes de capacité et de compétences nécessaires à la mobilité qui implique de savoir lire, compter.

Depuis 2012, la mobilité inclusive est au cœur de la stratégie d'insertion. Ainsi progressivement, à partir de la création en 2014 d'une plateforme départementale de mobilité, un écosystème de mobilité inclusive reposant principalement sur 3 opérateurs a été déployé pour tous les publics en insertion. Cet environnement propose des bilans mobilité, de l'accompagnement et de la formation, une auto-école sociale, de la mise en mobilité, de la vente de véhicules d'occasion à moindre coût, de l'entretien de véhicules, des solutions financières...

Toutefois, cette offre de service reste perfectible et doit mieux couvrir notamment les territoires ruraux (points relais mobilité). Le traitement de cette problématique associera l'ensemble des acteurs de la mobilité et en premier lieu les acteurs institutionnels pour coordonner et mutualiser leurs interventions.

## V 7 - La garde d'enfant

La photographie des publics (27 % de parents isolés, 1 628 foyers percevant un RSA majoré...) et les situations vécues confirment que la problématique de la garde d'enfants entrave la réalisation des projets professionnels des bénéficiaires.

Malgré le partenariat avec la CAF Touraine dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), et les collaborations développées avec les gestionnaires, les expérimentations successives de solutions innovantes ne répondent toujours pas de manière suffisamment adaptée.

Au-delà du dispositif d'accueil en horaires décalés (Bout'chou service) sur le territoire de la métropole, de la mobilisation des places de droit commun insertion/précarité dans les structures d'accueil et des aides financières au titre du Fonds départemental pour l'insertion et l'emploi, le Département en lien avec la CAF Touraine expérimentera en 2023 une solution avec des assistantes maternelles volontaires dans une logique de tiers payant et de reste à charge à 1€ par jour.



## V 8 - L'accès à l'hébergement et au logement

Cette problématique est identifiée et prise en charge dans le cadre du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2018-2023). Mis en œuvre conjointement par l'État et le Conseil départemental, il constitue le cadre de référence pour fédérer et mettre en cohérence les initiatives et les dispositifs au service du droit au logement et à l'hébergement et pour la lutte contre les exclusions. Il repose sur 3 orientations stratégiques et 15 actions ciblées. L'articulation entre le Plan et le PDIE sera renforcée.

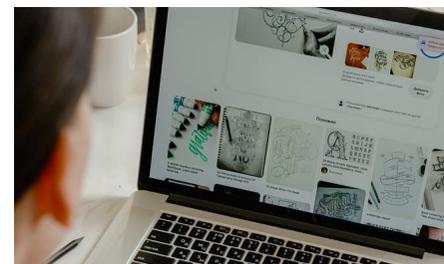
## V 9 - L'inclusion numérique

L'accès numérique aux démarches administratives constitue un progrès...s'il s'accompagne des garanties essentielles pour le maintien de l'accès pour toutes et tous à l'ensemble des services publics. Si l'administration se digitalise de plus en plus, 13 millions de français rencontrent toujours différentes difficultés d'usage dans leur quotidien. Même équipés, certains souffrent voire renoncent face à ces démarches dématérialisées de plus en plus présentes voire quasi obligatoires, d'où la nécessité d'un accompagnement humain.

Le Département d'Indre-et-Loire a lancé une ambitieuse politique d'aménagement du territoire en construisant le réseau nécessaire au développement d'une politique d'inclusion numérique visant à favoriser l'autonomie numérique de tous les citoyens. En coordination avec les Établissements France Service, les acteurs locaux et plus globalement les acteurs du PTCA, le Conseil départemental au titre de son rôle de chef de fil et d'assembleur pour un meilleur accès aux droits et une meilleure insertion sociale et professionnelle de chaque tourangeau, notamment les plus précaires, souhaite s'engager en faveur de l'inclusion numérique à travers 3 axes :

Plusieurs actions de ce plan contribueront aux objectifs du PDIE, tant dans l'accueil et l'accompagnement des publics, que de l'accès à l'équipement ou à un abonnement, la formation, la prévention du risque numérique...

1. Soutenir la coordination et l'animation du réseau des acteurs de médiation numérique en s'appuyant notamment sur le réseau existant,
2. Mettre le numérique au service du développement des territoires et de ses habitants en intégrant des expérimentations nouvelles et des innovations numériques,
3. Soutenir des initiatives locales partenariales contribuant aux objectifs d'inclusion numérique.



## VI - Piloter l'exigence

Le Conseil départemental consacre des moyens importants à l'insertion en matière d'allocation, de financements et de ressources humaines mobilisés. À travers l'exigence sociale, le Conseil départemental souhaite maîtriser le dispositif RSA, s'assurer que les moyens produisent les résultats escomptés et garantir le versement d'une allocation juste et équitable.

Ce pilotage s'effectue notamment par une bonne connaissance du public suivi, une appréciation de l'efficacité des actions d'accompagnement proposées, une gestion de l'allocation rigoureuse et au juste droit.

### VI 1 - Mieux connaître les bénéficiaires du RSA pour construire des actions ciblées

Dans le cadre de la convention stratégique entre Pôle emploi et le Département, les deux institutions partagent les informations relatives aux bénéficiaires du RSA sous la forme d'un espace numérique partagé. Dans le même esprit et dans un format identique le département et la CAF Touraine partagent un tableau de bord conjoint.

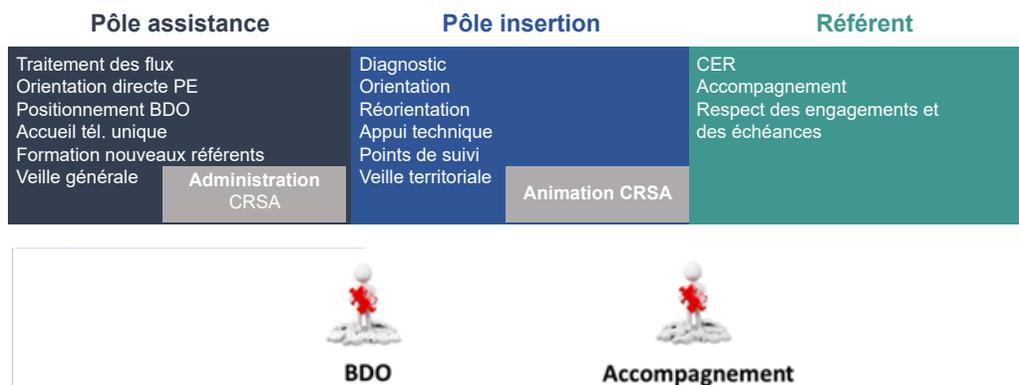
En outre, avec Parcours RSA, la collectivité dispose d'un système d'information qui permet, en temps réel, une vision exhaustive et partagée de la typologie des bénéficiaires du RSA et des parcours d'accompagnement individuels sur l'ensemble du département et pour chaque territoire d'intervention.

Cette connaissance partagée entre institutions et entre professionnels permet de garantir les parcours des personnes, de construire une offre d'insertion de qualité, adaptée aux besoins des publics et à la situation de chaque territoire. Le PDIE 2023-2026 permettra d'approfondir ces démarches.

### VI 2 - Une organisation interne efficiente

Le système d'information Parcours RSA a permis de repenser l'organisation afin de préciser les rôles, sécuriser les missions et garantir la continuité de service. L'organisation, articulée entre la Direction de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement et les Pôles insertion dans les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) permet aujourd'hui de rendre un meilleur service aux usagers avec notamment une entrée plus rapide dans le dispositif d'accompagnement et une identification des rôles.

### LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT



Le référent accompagne les personnes / le Pôle insertion accompagne les parcours

Une attention sera portée au respect des délais de prise en charge les plus réactifs pour le Bilan diagnostic orientation, le 1<sup>er</sup> rdv d'accompagnement et la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

Le PDIE s'inscrit dans les orientations et le plan d'actions de l'acte 3 **de la territorialisation des politiques sociales départementales**. Cette stratégie renforce le rôle de chef de file et d'assembleur des solidarités du Conseil départemental, privilégie l'approche préventive sur l'ensemble des politiques sociales, inscrit la participation des personnes accompagnées et la référence de parcours au cœur du travail social, améliore l'efficacité et la synergie entre les territoires et les directions métier...

La territorialisation de la politique d'insertion s'inscrit dans le cadre d'un dialogue dynamique entre l'échelon central et l'échelon local. Il s'agit à la fois de piloter une offre d'insertion au plan départemental dans une perspective d'équité, de cohérence, d'efficacité et également d'adapter l'offre d'insertion au plan local de manière à ce qu'elle puisse prendre en compte les spécificités territoriales tant au niveau des besoins des publics que des ressources disponibles.

### VI 3 - Consolider l'évaluation des actions et de « l'écosystème » insertion pour favoriser leur efficacité

La qualité, la diversité et la complémentarité de l'offre d'insertion sur le territoire nécessitent la mise en place d'une évaluation qualitative et quantitative des actions financées. Le travail mené antérieurement est maintenu et affiné pour maintenir une dynamique d'amélioration continue des dispositifs.

Chaque action d'insertion financée par le Département fait l'objet d'un conventionnement spécifique. La volonté est de dégager des objectifs clairs et y associer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de manière à objectiver autant que possible les résultats des actions d'insertion. Il s'agit à la fois de mieux identifier le travail d'accompagnement réalisé par le porteur d'action, mais également l'impact de celle-ci sur la progression des personnes dans leur parcours : levée des freins, acquisition d'aptitudes et de compétences, sorties emploi, etc... Les outils de bilan existants évolueront afin d'améliorer ce suivi.

Les comités techniques, les comités de pilotage et les bilans intermédiaires permettent de vérifier la bonne exécution des actions financées, et d'ajuster au fur et à mesure le dispositif au niveau territorial et départemental.

Une attention particulière sera portée à l'évaluation des parcours, notamment par des études de cohortes.

Le déploiement du SPIE contribuera à dynamiser le pilotage de l'offre d'insertion en associant les autres politiques publiques départementales et en partageant des indicateurs d'évaluation.

## VI 4 - Expérimenter/innover et poursuivre la dynamique de modernisation de la politique d'insertion

La période 2015-2021 a démontré la capacité du département à innover pour expérimenter des propositions nouvelles et opérationnelles. Cela a été notamment le cas avec la création de JobTouraine, le co-développement de Parcours RSA avec l'éditeur Worldline, la mise en place de Rebondir Sans Attendre – accompagnement intensif, ou encore Autonomise Toit, dispositif dédié à l'accompagnement des jeunes (16-25 ans).

Cette dynamique sera maintenue et plusieurs pistes sont envisagées dans ce PDIE pour expérimenter de nouvelles approches : coaching social ; appui santé, garde d'enfants...

La modernisation de l'outillage des professionnels sera poursuivie. Là aussi plusieurs projets sont identifiés visant à conforter le tableau de bord numérique des référents, en veillant à l'impact de la dématérialisation sur les pratiques professionnelles :

- Le déploiement d'un système d'information Parcours Action sociale pour les travailleurs sociaux du Département est programmé. Il s'articulera avec Parcours Insertion.
- La recherche d'une solution sous la forme d'une plateforme numérique sera recherchée pour rendre lisible et accessible l'offre d'insertion.
- La mise en œuvre de « rendez-vous insertion » et du « carnet de bord » numérique (beta. gov) sera expertisée.

## VI 5 - Optimiser l'utilisation des crédits Européens (FSE)

Le Département est organisme intermédiaire pour le Fonds Social Européens (FSE) depuis 2014 et le sera de nouveau pour la programmation 2021/2027 du FSE+. Forte de cette expérience, la cellule FSE de la Direction de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement apporte un appui technique quotidien aux porteurs de projets, dans l'élaboration ou la gestion de leur dossier.

La mobilisation des crédits européens permet de soutenir et d'amplifier la politique départementale auprès des publics en situation de précarité, notamment en termes d'accompagnement. Hors fonds Réact Eu, ce sont 7,6 M€ qui seront mobilisés sur la période en cours.

## VI 6 - Garantir une allocation juste et efficace

La maîtrise du pilotage de l'allocation s'accompagne également d'une politique de contrôle qui repose sur deux axes : le contrôle des allocataires dans le cadre des règles relatives au processus de contractualisation, et le contrôle du versement de l'allocation "au juste droit".

### Garantir le processus de contractualisation

Le Département souhaite s'assurer que conformément à la loi, chaque bénéficiaire du RSA dispose d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) et respecte son contenu. Cette action est menée par les équipes des pôles insertion, garantes des parcours. Le SI Parcours RSA et les points de suivi avec les référents permettent une veille constante.

Le suivi du taux de contractualisation sera resserré.

Parallèlement un travail sera engagé sur :

- Un contenu plus précis des CER en termes d'objectifs, d'actions et d'échéance.
- Un respect plus strict des engagements par les bénéficiaires. Le non-respect du contenu du CER fera davantage l'objet d'une saisine de la Commission RSA (équipe pluridisciplinaire).

Le partenariat plus étroit entre les pôles insertion et les agences Pôle emploi au plan territorial a permis l'identification des bénéficiaires RSA radiés ou sans accompagnement et une meilleure collaboration dans le cadre des commissions RSA.

### Le contrôle du versement de l'allocation "au juste droit"

Le versement de l'allocation au "juste droit" répond à la fois à l'exigence de maîtrise des dépenses (88.2 M€ en 2021) et à celle d'équité en s'assurant que les bénéficiaires perçoivent l'allocation à bon escient.

Chaque année, en Indre-et-Loire, 23 000 contrôles sur pièces ou sur place sont réalisés. Ils sont effectués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ces contrôles s'inscrivent dans la politique du "juste droit et des contrôles" prévus par les conventions de gestion du RSA passées entre le Département, la CAF et la MSA.

Parallèlement, la collectivité a développé :

- Une démarche globale de prévention des indus, dans l'intérêt de la collectivité et des usagers par une vigilance accrue à l'ouverture et au renouvellement des droits ainsi que par une meilleure information des bénéficiaires du RSA,
- Un traitement de la fraude renforcé par l'instauration d'amendes administratives et un traitement pénal réaffirmé, via un dépôt de plainte et une constitution de partie civile, pour les situations les plus graves.
- Un dispositif de suspension administrative du RSA pour absence au bilan diagnostic orientation expérimenté avec succès en 2021 et confirmé en 2022. Ce dispositif fondé sur le « aller vers » permet d'une part de ne pas verser indument le RSA et d'autre part de garantir un droit rapide à l'accompagnement.

## GLOSSAIRE

**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASS** : Allocation Spécifique Solidarité

**BRSA** : Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CALPAE** : Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Accès à l'Emploi  
**CEJ** : Contrat Engagement Jeune  
**CER** : Contrat d'Engagement Réciproque  
**CHRS** : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
**CLSM** : Comité Local de Santé Mentale  
**CLS** : Comité Local de Santé  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
**CPTS** : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

**DEFI** : Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**FALC** : Facile À Lire et à Comprendre  
**FSE** : Fonds Social Européen  
**FDIPE** : Fonds Départemental d'Insertion Pour l'Emploi

**GAAC** : Groupe d'Appui et d'Actions Citoyennes

**IAE** : Insertion par l'Activité Économique  
**IRSA** : Institut inter Régional pour la Santé

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**MDS** : Maison Départementale de la Solidarité  
**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**PDI** : Programme Départemental d'Insertion  
**PDIE** : Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi  
**PMSMP** : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel  
**PTCA** : Pôle Territorial de Coopératio Associatif

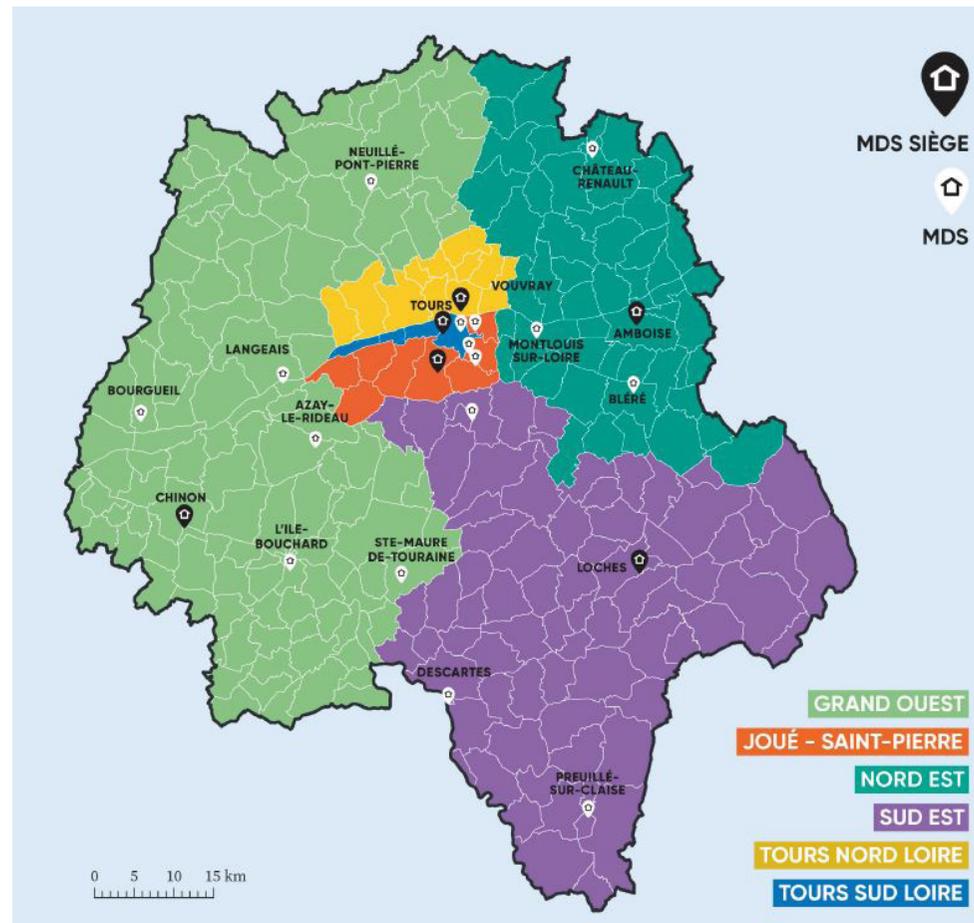
**RSA** : Revenu de Solidarité Active  
**RDSF** : Schéma Départemental des Services aux Familles

**SI Parcours** : Système Information Parcours  
**SPIE** : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

**TZCLD** : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

# ANNEXE

## L'organisation du Département



- 6 territoires  
- 22 maisons départementales de la solidarité



Financé par le Fonds Social Européen Plus (FSE+)



Cofinancé  
par l'Union  
européenne

**STRATÉGIE**  
**DE PRÉVENTION ET**  
**DE LUTTE CONTRE**  
**LA PAUVRETÉ**

**TOURAINES**  
**LE DÉPARTEMENT**

